

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

MARS
2017

POSTE - TBM

CGSP

FGTB Services Publics

73^e année - n°3 - mars 2017 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



DOSSIER P. 4



ÉDITO
Tout commence
par un rêve !
P. 3



POSTE
Une éthique syndicale
de bon sens est
impérative
P. 11



TBM
Projet d'accord
interprofessionnel (AIP)
2017-2018
P. 14

Paiement de la prime syndicale 2016

Comme chaque année, le moment est venu de renvoyer le formulaire de demande de paiement de la prime syndicale, dûment complété.

Vous devez obligatoirement fournir votre numéro de compte IBAN (voir rubrique C, « à compléter par le membre du personnel »). N'oubliez pas de signer le formulaire ! Envoyez-le au secrétariat de votre secteur ou de votre régionale intersectorielle ou à votre délégué CGSP **avant le 1^{er} juillet 2017 !**

La prime syndicale 2016 sera réglée avant le 30 septembre 2017 et s'élève à 90 € maximum.

La fin des duplicatas !

Attention, depuis 2012, votre service du personnel ne peut plus vous fournir de duplicata. En cas de souci :

- contactez votre délégué ;
- ou envoyez un mail à l'asbl Prime syndicale (via l'adresse : sec.asbl-vzw@cgspacod.be). Vous y mentionnez votre nom, prénom, date de naissance, numéro de membre de la CGSP si vous le connaissez, la référence de votre (vos) employeur(s) en 2016 et les dates éventuelles d'entrée en service et de fin pour l'année de référence.

Nous vous ferons alors parvenir un formulaire de remplacement que vous devez nous renvoyer complété et signé.

Attention : le formulaire de remplacement concerne uniquement 2016 !



DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi

Voyage à Seraing

La Commission régionale intersectorielle des Pensionnés (CRIP) organise un voyage à Seraing, le **25 avril 2017**.

- Matin : visite de l'entreprise de bons « Cuberdon ».
- Midi : repas à Seraing.
- Après-midi : visite du Musée du Val-Saint-Lambert.

- Départ : **8h15**, place en face du complexe sportif de la rue des Monts à Marcinelle, **8h30**, coin de la Rue de la Villette et Libioulle pour les participants venus par transport en commun.
- Retour : vers 19h à Marcinelle.

Coût : 38 €/affiliés et 43 €/sympathisants.

S'inscrire à l'accueil au 071/797 111. Verser sur le compte de la CRIP BE39 0882 6941 9919 (BIC GKCCBEBB) avec mention « Seraing » pour confirmation et ce pour le **4 avril** au plus tard.

Seules les inscriptions confirmées par le versement seront prises en considérations.

Rens. : Alphonse Vanden Broeck 0495/340 928.

Hainaut occidental

Amicale des Pensionnés Activités 2017

L'Amicale des Pensionnés organise diverses activités en 2017.

Si vous souhaitez en être informés, contactez notre régionale 069/22 61 51 ou pensionnes_cgsp_tournai@skynet.be

- Bingo le 11 mars 2017 – 5 gros lots (TV – Copper chef – Micro-ondes – Blender – Plancha)
- Voyage Verdun – Reims les 17 et 18 mai 2017.

Namur

Festivité du 1^{er} Mai

- 10h30 : accueil, café.
- 11h : meeting sous la présidence de Patrick Mertens, président de la FGTB Namur.

Orateurs :

Joëlle Tyssaen, secrétaire régionale intersectorielle CGSP,

Patrick Lebrun, secrétaire général IRW,

Marc Goblet, secrétaire fédéral FGTB

Guy Fays, secrétaire régional interprofessionnel de la FGTB Namur.

- 12h : apéritif musical + repas.

Infos et réservations :

1mai.namur@cgsp.be (084/72 91 11).

Réservations obligatoires avant le 22 avril via versement sur BE63 6363 8274 0408 ; communication « nombre de repas adultes et enfants – 1^{er} mai 2017 ».

- 14h : ambiance musicale et animations.
- 21h : clôture des festivités.

Attention ! Changement de lieu : Centre socio-culturel et sportif, rue du Parc, 16 à 5003 Saint-Marc.

Interrégionale de Bruxelles

**Attaques contre les services publics ;
judiciarisation des conflits sociaux ;
droit de grève ; « service minimum »...**

Débat politique de la CGSP-Bruxelles

Jeudi **16 mars 2017**

18h > 21h – salle A – rue du Congrès,
17-19 – 1000 Bruxelles

Avec :

Michel Meyer, Président fédéral de la CGSP

Philippe Dubois, Secrétaire permanent CGSP-Cheminots Bruxelles

Dario Coppens, Secrétaire régional du secteur TBM et Président de la CGSP-Bruxelles

Kurt Sissau, Secrétaire fédéral du secteur AMiO

Tout commence par un rêve !

Pendant plus d'un mois, l'ensemble des Régionales de la CGSP ont organisé des assemblées de militants afin de tirer la sonnette d'alarme sur les mesures qui nous attendent en matière de pensions et de fiscalité.

Ces rencontres ont également été l'occasion d'échanges de points de vue avec les affiliés présents. S'il est trop tôt, maintenant, pour tirer des conclusions. Il faut cependant constater une chose, c'est que les questions relatives à notre manière de communiquer sont régulièrement revenues sur le tapis.

Certes, le constat est douloureux et sans appel. La Gauche, la vraie, celle qui pense qu'un autre monde est possible et nécessaire, a perdu la bataille de la communication. Depuis maintenant, une trentaine d'années nous sommes confrontés à une pensée tellement dominante qu'elle en vient à se rêver unique. Pourtant, il nous faut interroger cette situation. Il nous faut constater que rien n'est jamais neutre, que rien n'est jamais innocent ! Ceux qui propagent cette pensée dominante n'ont d'autres objectifs que de nous faire oublier l'histoire des luttes sociales, notre histoire !

Car notre histoire nous apprend que la solidarité et la lutte sont des moteurs du progrès social. Que c'est grâce à eux que nous avons conquis la sécurité sociale, les services publics ou le droit au travail. Que c'est grâce à eux que nous nous sommes émancipés, que nous avons pu, en tant que Femmes et Hommes libres, prendre notre destin en mains.

Et ce qui les gêne, c'est qu'un Homme libre est un Homme capable de dire NON, un Homme capable de s'opposer à ce qui l'opprime.

Ils nous ont volé notre capacité de dire le monde, de l'expliquer tel que nous le vivons, le ressentons. Et sans cette capacité de dire le monde, nous sommes privés de notre capacité d'en rêver un autre. Or, rêver le monde c'est savoir ce que l'on veut mais c'est également savoir ce que l'on ne veut pas.

Nous ne voulons pas d'une société où l'égoïsme a remplacé la solidarité, où l'injure prend le pas sur l'argumentation, où la haine a vaincu la tolérance et la fraternité...

L'avenir n'est pas écrit d'avance, l'avenir est à nous, encore faut-il nous convaincre de notre force. Nous convaincre que si les puissants imposent leur vision du monde c'est parce que nous les laissons faire.

Le discours technocratique est une arme redoutable mais fragile. Redoutable car ses arguments pseudo-scientifiques, ses chiffres avancés comme autant de vérités nous mettent en état d'infériorité, nous empêchent, par crainte, d'avoir un autre avis et de le faire savoir.

Fragile car un rien peut le faire s'écrouler. Il nous faut prendre conscience que le meilleur média de la CGSP c'est nous, ses militants. Il nous faut oser opposer aux « arguments » des experts notre vision du monde. Il faut parler tel que nous sommes avec notre cœur, avec nos tripes ! Oser dire que l'on est contre le détricotage de la Sécu parce que ce n'est pas ce monde-là que l'on veut laisser en héritage. Oser dire que ceux qui veulent construire des murs et prôner la haine sont des crapules car, pour nous, personne n'est illégal. Oser dire que nous avons un projet de société où le Bonheur, l'Amitié, l'Amour ne seraient pas honteux. Un projet de société faisant la part belle à l'esprit critique, la Solidarité et la Tolérance, où personne ne serait laissé sur le bord du chemin. Il faut oser dire cela, par ce que c'est de cela qu'ils ont peur, c'est cela qu'ils veulent empêcher.

Il nous faut rejeter l'intimidation de la pensée unique, écrire notre histoire avec nos mots et nos valeurs. Nous ferons ainsi le constat que nous ne sommes pas seuls, que nous sommes nombreux à rêver autre chose. Et, quand nous aurons pris conscience de notre force, nous serons en mesure de réaliser nos rêves ! Consciente de l'enjeu de la communication dans la création d'un rapport de force, l'IRW-CGSP a fait de cette problématique une de ses priorités !

Penser c'est déjà résister !

Patrick Lebrun
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Laurent Pirnay
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

La marchandisation de l'éducation va bon train... et en laisse beaucoup sur le quai

Les institutions scolaires et les services liés à l'enseignement émanant du privé, détenus par des entreprises, se multiplient à travers le monde. Cela mène à un changement progressif d'attitude envers l'éducation, considérée de plus en plus « comme une marchandise, un bien privé, un produit se faisant le reflet du statut social ; autrement dit, tout le contraire d'un bien public et sociétal »¹. Le service public de l'éducation est en danger, et avec lui, la démocratie et la cohésion sociale.

Les preuves attestant de l'inefficacité de l'application d'une logique de marché au sein des services éducatifs ne manquent pas. L'OCDE démontre que de cette logique mercantile découlent une diminution de la moyenne des résultats scolaires, un affaiblissement de la capacité d'apprentissage et une augmentation des inégalités et de la ségrégation. Malgré ces évidences, le démantèlement de ce service public fondamental va bon train et ce, avec la complicité de la plupart des gouvernements.

Le « philanthrocapitalisme » au service de l'« édu-business » et des multinationales de l'éducation

En juin dernier, alors qu'il effectuait une mission d'étude en Ouganda pour le compte de l'Internationale de l'Éducation sur le rôle joué par les entreprises privées dans le secteur de l'enseignement primaire, Curtis Riep, chercheur canadien de l'Université de l'Alberta, a été appréhendé par les forces de l'ordre ougandaises, privé de liberté pendant deux jours et soumis à un interrogatoire serré, accusé d'« usurpation d'identité et violation de propriété ». Il a ensuite été relâché, ces accusations s'étant avérées entièrement fausses.

Mais qui donc a eu suffisamment peur des résultats de l'enquête de ce chercheur pour aller jusqu'à publier un avis de recherche à son endroit, et le faire emprisonner sur base d'allégations mensongères ?

L'avis de recherche émanait directement de l'entreprise *Bridge International Academies*, une multinationale spécialisée dans le commerce de l'éducation, à travers l'implantation d'écoles payantes dites « low cost » dans un grand nombre de pays – plus nombreux en Afrique et en Asie, mais également en expansion dans l'hémisphère nord.

Bridge est activement soutenue par le conglomérat éducatif *Pearson Ltd*, autre multinationale également bien connue pour son rôle dans la marchandisation de l'éducation à travers



le monde, ainsi que par la Banque mondiale, les Banques régionales de développement, et les Fondations de Bill Gates (Microsoft) et Mark Zuckerberg (Facebook).

Profitant de la pauvreté des budgets alloués à l'éducation dans bon nombre de pays, ces fondations à visées prétendument « philanthropiques » proposent aux gouvernements de participer « charitablement » à la prise en charge d'écoles primaires et secondaires ainsi que de formations professionnelles, en investissant dans des projets d'écoles « low cost » dont des multinationales comme *Bridge* et *Pearson* se font les choux gras.

Ce phénomène pose deux problèmes majeurs :

- d'une part, il témoigne d'une « **participation plus directe des donateurs auprès des milieux politiques** », ce qui donne à ceux-ci une plus grande capacité de « modifier les concepts, mobiliser des ressources, générer de nouvelles technologies au service de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et exercer une pression sur l'orientation (de celles-ci), voire même de les déterminer. »² En ne se sentant nullement obligées de répondre de leurs actes devant qui que ce soit, les fondations remettent en cause, par leur façon d'agir, le fonctionnement de la démocratie. Ainsi, par exemple, elles se réservent le droit de déterminer le profil des personnes qui auront accès à leurs établissements, contribuant ainsi à renforcer les inégalités plutôt que de les réduire ;
- d'autre part, il **contribue au désinvestissement par les États d'un service public essentiel, à savoir l'éducation publique**, dont la qualité et l'égalité d'accès pour tous-tes sont à la fois les principaux facteurs d'émancipation de la population et un droit fondamental. L'accès universel à une éducation de qualité est une condition sine qua non à l'existence de toute société se réclamant des Droits de l'Homme.
L'introduction d'un système éducatif parallèle financé par le privé a par ailleurs une répercussion immédiate sur le contenu de l'enseignement (standardisé, directement lié aux besoins du marché, et donc fortement appauvri), et sur le rôle attribué à l'école et à ses acteurs : enseignants

sous-payés et non formés, dont le rôle se limite à lire des cours présentés sur tablettes et à encoder les notes de tests standardisés, établissements non appropriés et dépourvus d'équipements pédagogiques, public scolaire sélectionné sur base de critères sociaux, ethniques, économiques, de genre, etc.

Soulignons également que la plupart du temps, l'offre proposée par ces entreprises n'augmente pas le pourcentage d'enfants scolarisés dans la région où elles s'implantent, les élèves étant souvent recrutés au sein même des établissements publics préexistants.



La marchandisation de l'éducation est un phénomène en extension et prend de multiples formes

« La marchandisation se définit comme la transformation de l'éducation en un produit marchand source de profit. Elle est un processus insidieux aux formes multiples qui touche à la fois les secteurs de l'éducation formelle et non formelle. Il se traduit par le développement d'entreprises commerciales pour le soutien scolaire, des coachings d'orientation scolaire, la production de soi-disant "kits" prêts à penser contre la dyslexie, la dysorthographe ou encore le développement de logiciels numériques dits "éducatifs" ... »³

Cette tendance s'étend au monde entier, et la crise dans laquelle l'économie des États européens et nord-américains, entre autres, est plongée depuis 2008 ne fait qu'encourager ce grignotage par le privé d'un secteur public dépecé par des années d'austérité.

« Il existe un vaste éventail de pressions (du privé) sur l'éducation, qu'elles viennent d'entreprises privées, notamment dans le secteur de la recherche universitaire, des fondations, qui ne subventionnent que ce qui leur rapporte ou répond à leurs attentes ».⁴

Des conséquences ravageuses :

- l'augmentation des inégalités à travers le manque d'accès à une scolarité de base, les frais d'inscription devenant le principal obstacle à la scolarisation des enfants ;
- la « standardisation des pratiques et des méthodes pédagogiques »⁵, à travers le développement des écoles « low-cost » dont le principal objectif est de faire des économies d'échelle en rationalisant l'offre au maximum ;
- la place de plus en plus grande accordée aux partenariats avec le privé pour le financement de l'éducation, les entreprises du numérique acquérant une emprise croissante sur le secteur, y compris en ce qui concerne les contenus pédagogiques et les méthodes d'enseignement.

Dans les pays de l'hémisphère nord, cette tendance est parfois plus discrète, mais d'autant plus pernicieuse.

Les Partenariats public-privé (PPP)

Les PPP conclus dans le secteur de l'enseignement peuvent concerner divers types de services, directs et indirects, allant de la gestion complète d'une école à la maintenance des infrastructures, en passant par l'approvisionnement des cantines, la sécurité, le ménage, la fourniture de matériel pédagogique et/ou de tests.

Il a été démontré⁶ que les PPP engendrent « la discrimination et la ségrégation », ainsi qu'une augmentation des inégalités à la fois scolaires (les résultats PISA en attestent souvent) et sociales, de par la possibilité instituée de sélectionner les élèves ayant accès aux établissements gérés par le privé.

Ces types de collaboration mènent régulièrement à une multiplication des bailleurs de fonds privés, renforçant le désinvestissement progressif de l'État, et par là même la diminution de sa capacité (ou de sa volonté) d'intervention dans le suivi des normes en matière de pédagogie, d'hygiène, d'infrastructures, de conditions de travail, etc.

Ce désinvestissement du public aboutit peu à peu à l'apparition d'« une éducation strictement évaluée selon des normes instrumentales et cognitives et des indicateurs, excluant les valeurs et les attitudes telles que l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, le développement de l'empathie, le respect des engagements, la participation démocratique et le respect de l'environnement »⁷.

1. Internationale de l'Éducation, campagne « Réponse Mondiale », Annexe 2. www.ei-ie.org/fr
2. Antonio Olmedo, University of Rochampton et Stephen Ball, UCL, « Philantropocapitalisme : la tyrannie des dons »
3. Ficemea, « Retour du sommet de la Francophonie », 17 janvier 2017 – www.ficemea.org
4. Sylvain Marois, « La privatisation silencieuse », Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec
5. Ficemea, *Op. Cit.*
6. Dr Maria Ron-Balsera, « Réflexions sur les risques que le Partenariat public-privé pose pour le droit à l'éducation », Association Right to Education Project, publié sur www.ficemea.org, janvier 2017.
7. *Op. Cit.*

Enfin, précisons que la plupart des PPP « sont habituellement conçus et décidés à huis clos, sans consultation publique. De la même façon, ils sont très rarement le résultat d'une analyse consciencieuse de leur impact sur l'équité ».⁸

Quelques exemples

Aux États-Unis, dans le Wisconsin, tout un pan de l'enseignement secondaire public est passé aux mains de l'entreprise privée *Pearson*, chargée d'éditer à la fois les programmes des cours et les questions d'examens. Forte de ce rôle d'évaluatrice, l'entreprise a fait en sorte que la moyenne des points à atteindre pour passer d'une année à l'autre soit relevée de quelques points. Résultat : les élèves qui échouent sont beaucoup plus nombreux, le nombre de professeurs évalués négativement en fin d'année - et perdant de ce fait leur droit d'enseigner dans le public - augmente également (leur évaluation étant liée au taux de réussite de leurs élèves) et ce manque de professeurs entraîne la fermeture d'un nombre croissant d'écoles publiques.

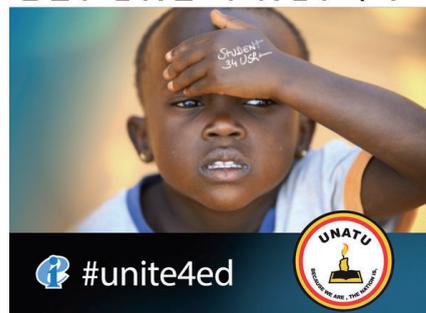
L'entreprise *Pearson* réapparaît alors avec des programmes d'enseignement en ligne *low cost* garantissant aux étudiants recalés l'accès à un diplôme à portée de souris.

En France : Le Ministère de l'éducation nationale a conclu un partenariat structurel avec *Microsoft* afin d'équiper les écoles en tablettes numériques et programmes pédagogiques incorporés.

En Belgique, épinglons le tout récent exemple du rôle important joué par la **multinationale de consultance Mc Kinsey** dans la rédaction du projet de Pacte d'Excellence et dont l'influence directe dans le texte final s'évalue à quelque 75 % de celui-ci. Influence également notable dans les critères d'évaluation des propositions soumises par les interlocuteurs sociaux, que la firme semble avoir calqués directement sur ceux utilisés dans l'évaluation des entreprises privées, autrement dit une grille d'étude de rentabilité basée sur un calcul « coûts-bénéfices »⁹.

Dans la même logique, Mc Kinsey accompagne des enseignants dans certaines écoles en vue de les « coacher ». « C'est notamment le cas à l'école secondaire provinciale de la Samaritaine à Montignies-sur-Sambre où certains professeurs de la section « Soins infirmiers » ont été pris en charge. [...] Cette intrusion d'un acteur privé a été très mal perçue. « Nous craignons que McKinsey ait d'autres objectifs [...]. Ils pourraient vouloir imposer des normes, des méthodes d'apprentissage qui ne nous laisseraient plus aucune liberté en tant qu'enseignant et ça, c'est inconciliable avec la vision que nous avons de notre métier. » La protestation a porté ses fruits et la Province de Hainaut a fait marche arrière ».¹⁰

STUDENTS
BEFORE PROFIT



Restons vigilants !

Ces manifestations de l'emprise du marché sur le secteur de l'éducation sont également observables dans un très grand nombre d'autres pays, y compris au sein des États membres de l'Union européenne. S'ils étaient conclus, les accords de libre-échange tels que le CETA et le TISA ne feraient que donner un coup d'accélérateur à tous ces processus déjà à l'œuvre.

En s'informant et en se mobilisant, il est toujours possible de faire changer les choses.

C'est dans cet état d'esprit déterminé que de nombreuses plateformes syndicales et associatives ont décidé de s'attaquer à la marchandisation de l'enseignement, lançant appels et campagnes mondiales¹¹ afin de rappeler le rôle central de l'État dans la garantie du droit à l'éducation et de l'ensemble des normes et cadres internationaux qui entourent ce droit et ne cessent d'être foulés au pied par le monde de l'argent et du profit.

8. Op. Cit.

9. Reportage Arte, Vox Pop, publié par Nico Hirtt sur <http://www.skolo.org/spip.php?article1897>

10. Grégory Fobe, « Charleroi: des enseignants de l'école de la Samaritaine mobilisés contre la venue de consultants privés », article paru sur le site info de la RTBF le vendredi 3 février 2017

11. Campagne « Une réponse mondiale à la commercialisation et à la privatisation dans/de l'éducation » de l'Internationale de l'Éducation : www.ie-ei.org/fr / Appel de la société civile francophone contre la marchandisation de l'éducation, de la FICEMEA : www.ficemea.org



Fraude fiscale : des paroles et des actes !

La lutte contre la fraude fiscale devrait être une évidence et la mission prioritaire de tous les gouvernements. Ce n'est visiblement pas le cas de ce gouvernement dont la joie d'avoir recouvré 250 millions € nous semble bien déplacée dès lors que le coût de la fraude fiscale est estimé chaque année dans ce pays entre 20 et 30... milliards d'euros !

Fraude fiscale, évasion fiscale, optimisation fiscale... Dans tous les cas, qu'ils soient légaux ou pas, ces contournements de l'impôt dû représentent un immense manque-à-gagner pour l'État. Pire encore, ces méthodes accroissent la dette, renforcent le recours à l'austérité et décuplent la pression fiscale sur les autres contribuables. Les services publics sont bien entendu les premières victimes de tels agissements. La fraude fiscale réduit ainsi l'efficacité de l'impôt en tant qu'instrument de redistribution des revenus et prive l'État de moyens indispensables à sa politique.

La lutte contre la fraude est un élément essentiel de la justice fiscale et de la confiance qu'ont les contribuables en l'État. En effet, l'impôt n'est juste que si chacun contribue en fonction de sa capacité réelle.

Un peu de réserve !

L'Inspection spéciale des impôts (ISI) a récupéré 255 millions € en 2016. C'est en effet mieux que les années précédentes. Mais il n'y a pas lieu de pavoiser : les montages financiers de certains diamantaires, les Panama Papers, les Luxleaks, Swissleaks qui se succèdent démontrent tous que des sommes bien plus considérables échappent intentionnellement à l'impôt.

En 2010 déjà, la FGTB a voulu montrer l'ampleur du phénomène et a demandé au DULBEA, le Département d'économie appliquée de l'ULB, d'estimer scientifiquement ce que représente la fraude fiscale dans notre pays. Depuis

lors, cette enquête fait autorité¹. Elle révèle des montants littéralement astronomiques : chaque année, ce sont 40 ou 45 milliards € qui ne sont pas déclarés au fisc. Soit un montant de recettes non perçues situé entre 16 et 25 milliards €. Cela représente près de 7 % du PIB, soit bien davantage que le déficit du budget. Concrètement, sur la base de 20 milliards de recettes non perçues, la fraude coûte, en fait, 150 € par mois à chaque Belge. Soit près de 600 € par mois pour une famille de quatre personnes !

Au niveau européen, des enquêtes semblables évoquent le chiffre de mille milliards d'euros...

Il s'agit, ni plus ni moins, d'une redistribution à l'envers puisque la majorité de la population paie pour les quelques riches fortunés qui ont les moyens d'éluider l'impôt. De la même manière, il est tout à fait inadmissible que les agissements égoïstes de certains se doublent non seulement d'une austérité qui accable les travailleurs mais également d'un manque de volonté politique de remédier à cette gabegie.

Renforcer notre administration fiscale !

Cette inertie politique est à ce point patente qu'à ce jour aucune des 53 recommandations de la Commission d'enquête parlementaire sur les grands dossiers de fraude fiscale de mai 2009 n'a été mise réellement en œuvre. La plus emblématique de toute est la levée du secret bancaire.

Cela signifie qu'il faut donner les moyens humains, matériels et surtout juridiques à l'administration fiscale afin de pouvoir échanger automatiquement des informations financières au départ des banques belges vers le fisc belge pour des revenus perçus en Belgique et la réciprocité avec les autres États.

Or, c'est tout le contraire qui se produit. Depuis le ministre des Finances Reynders (MR) en 1999 jusqu'à M. Van Overtveldt (N-VA) aujourd'hui, le personnel du SPF

Finances a été réduit drastiquement au point que l'administration n'a plus les moyens de faire respecter et de contrôler correctement les codes fiscaux.

L'étude du Dulbea déjà citée stipulait dans ses conclusions que « *le faible niveau de pression exercée par les contrôles fiscaux sur les contribuables belges joue un rôle non négligeable dans l'explication des taux élevés de fraude fiscale en Belgique.* »

Début février 2017, la Cour des Comptes interpellait le Parlement sur le laisser-aller du ministre Van Overtveldt qui n'a pu récupérer que la maigre somme de 200 000 € sur une dette fiscale totale de 194,6 millions € avérée dans les secteurs de la construction, du gardiennage et du commerce de la viande.

Coup de com'

Dès lors, plutôt que de communiquer pour faire croire qu'il travaille à lutter contre la fraude, ce gouvernement des droites serait bien inspiré à utiliser l'énergie qu'il met à communiquer à lutter efficacement contre la fraude fiscale. Car, nous en avons marre de subir des politiques d'austérité inacceptables alors qu'au même moment certains peuvent frauder sans risques !

Voilà pourquoi nous revendiquons :

- 1) Le cadastre des fortunes,
- 2) La levée du secret bancaire,
- 3) La lutte contre les paradis fiscaux,
- 4) Le renforcement de l'administration fiscale.

Si, en pleine crise financière, le gouvernement a tant besoin d'argent qu'il doit dépouiller notre Sécurité sociale et nos services publics, qu'attend-il donc pour doter notre administration fiscale des moyens nécessaires à recouvrer les 30 milliards € d'impôts dus ?

¹<http://dev.ulb.ac.be/dulbea/documents/1462.pdf>



La Commission Femmes de la CGSP demande les dépistages gratuits et annuels des cancers de la femme

Nous avons, en Belgique, le plus haut taux de malades et de décès du cancer du sein en Europe. Un simple dépistage régulier permettrait de diminuer de manière plus que significative le nombre de femmes atteintes.

Par soucis d'économie, le gouvernement a non seulement décidé de diminuer le remboursement des prestations, mais également de rallonger la période entre les examens de dépistage ! Nous sommes passés d'une mammographie annuelle à une mammographie remboursée du ticket modérateur uniquement tous les 2 ans et seules les femmes âgées de 50 à 69 ans peuvent bénéficier d'un mammothest gratuit tous les 2 ans.

Cette mesure est dénuée de tout sens car il s'agit d'une fausse économie. En effet, plus le cancer du sein est dépisté tardivement, plus les soins qui devront être dispensés à ces femmes coûteront chers à la sécurité sociale.

Même problématique concernant le dépistage du cancer du col de l'utérus pour lequel le remboursement du frottis est également passé de 1 an à 3 ans.

Pour ces raisons, nous avons rédigé cette pétition afin d'obtenir un nombre suffisant de signatures permettant de déposer une question parlementaire. 15000 signatures nous permettraient de pouvoir poser notre question dans l'hémicycle du Parlement fédéral.

*Rudy Janssens
Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles*

www.cgspacod.brussels

SIGNEZ la pétition :

La **Commission Femmes fédérale de la CGSP**, à l'initiative de la **Commission Femmes ALR Bruxelles**, estime que toutes les femmes, quel que soit leur âge, devraient bénéficier de dépistages gratuits et annuels des cancers de la femme par mammographie et par frottis du col de l'utérus afin de les protéger d'une mortalité précoce. Plus d'info sur : <http://www.cgspacod.brussels/>

Nom	Prénom	Mail	Signature

Éditeur responsable : Rudy Janssens
CGSP ACOD- Rudy Janssens - Commission Femmes – Place Fontainas 9-11 – 1000 Bruxelles



BELFIUS EST À NOUS !

La Plateforme « Belfius est à nous » regroupe 20 associations et syndicats et revendique une banque Belfius socialisée remplissant des missions d'intérêt général. Car Belfius, actuellement entièrement détenue par l'État, constitue une réelle opportunité pour faire face aux défis économiques, sociaux et environnementaux qui s'imposent à nous et réellement changer la face de notre économie et de notre société.

La Plateforme - dont fait partie la FGTB wallonne - a pour objectif de faire de Belfius une banque au service de l'intérêt général et entend lutter contre sa privatisation. Les objectifs sont résumés dans un manifeste (texte complet sur : <http://www.belfiusestanous.be>).

« Belfius est à nous »

Belfius est une des quatre plus grandes banques de Belgique. Elle est entièrement détenue par l'État, quasi exclusivement dédiée à l'économie belge et première banque du secteur public dans le pays.

Une banque est un outil puissant : les critères qu'elle utilise pour déterminer qui aura accès au crédit et à quelles conditions, peuvent changer la face de notre économie et de notre société. Ce qui est financé aujourd'hui existera demain – ce qui ne l'est pas n'existera probablement pas. En cela, Belfius constitue une véritable opportunité pour la population de Belgique dans une période aux défis économiques, sociaux et environnementaux considérables, et alors que des besoins multiples en investissement (enseignement, santé, transports, etc.) se font sentir. Belfius se présente comme « *le bancassureur disposant du meilleur ancrage local, qui place la société belge au centre de ses priorités* » : seul l'exercice d'un contrôle citoyen sur la banque permettra de réaliser pleinement cette ambition.

Comment la banque Belfius est-elle gérée aujourd'hui ?

Belfius a été acquise par l'État belge en 2011 suite à la deuxième faillite de

Dexia, au prix de 4 milliards d'euros. De ce point de vue, elle n'existe que par l'argent public.

Pourtant, même si l'État est seul propriétaire, il se comporte comme un investisseur privé dont le principal objectif est de rendre la banque la plus rentable possible afin de la revendre au prix le plus élevé possible.

La gestion de Belfius s'exerce par ailleurs loin du contrôle parlementaire et aucun débat public de fond sur le rôle de la banque, sa gestion et son futur n'a eu lieu depuis la prise de contrôle par l'État. Les nombreux intérêts concernés, qu'ils soient ceux des usagers, employés, collectivités, communes, entreprises, ou autres, ne sont par ailleurs pas représentés dans l'appareil décisionnel de la banque. Il en résulte que les seules informations reprises dans les médias portent sur la bonne santé et la probable revente de la banque au privé.

Non à la privatisation de Belfius !

Une vente de Belfius à un groupe bancaire étranger accroîtrait encore la soumission du secteur bancaire belge à des capitaux extérieurs et sa vulnérabilité dans le cas d'une prochaine crise. Une vente à un groupe déjà établi en Belgique accroîtrait encore la concentration du secteur et conduirait à de nouvelles réductions du nombre d'agences et du personnel. Par ailleurs, une mise en Bourse, même partielle, mettrait les citoyennes et citoyens hors-jeu, puisque l'objectif de maximisation du profit des actionnaires serait institué dans la gestion de la banque. L'histoire



récente de Dexia a démontré le coût énorme d'une telle privatisation.

Trois critères pour un contrôle citoyen

À côté d'une banque détenue à 100 % par un État qui ne donne aucune direction stratégique (en dehors d'une volonté de rentabilité élevée) et une banque actionnariale détenue par des capitaux privés, il existe des alternatives – et certaines sont déjà à l'œuvre dans d'autres pays comme l'Allemagne où les banques publiques locales et les banques coopératives prédominent.

Ce que ces alternatives nous montrent, c'est qu'il est possible d'intégrer une banque au sein de la société dans laquelle elle opère. Nous, signataires, en appelons donc à une socialisation de Belfius – et pour y parvenir, trois critères doivent être remplis.

Nous voulons une banque :

- qui remplisse des missions d'intérêt général, notamment en assurant le développement économique local, en étant au service des communes et du secteur social, en soutenant la transition écologique ;
- dont le nouveau statut permettra, en tenant compte des objectifs de viabilité et de stabilité de la banque, de donner priorité, dans la durée, à sa mission sociétale plutôt qu'à un objectif de maximisation du profit ;
- dont les structures décisionnelles seront adaptées, par exemple à travers la mise en place de comités sociétaux qui veilleront à la bonne mise en œuvre des missions sociétales de la banque.

Investir dans le secteur des soins : emplois et croissance inclusive

Un nouveau rapport de la CSI révèle le potentiel que représente un investissement dans le secteur des soins et dans les infrastructures physiques pour les emplois et la croissance économique des économies émergentes.

En effet, un investissement de 2 % du PIB dans ces deux secteurs générerait une croissance économique allant jusqu'à 3,2 % et créerait plus de 40 millions de nouveaux emplois. Cette analyse fait apparaître des différences entre les six pays étudiés – l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, le Costa Rica, l'Inde et l'Indonésie – mais, dans tous les cas, les résultats indiquent une forte stimulation de l'emploi et de l'économie dans son ensemble, ce qui contribuerait à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD).

Chez nous aussi

Une étude de la CSI, réalisée en 2016 par les mêmes auteurs que ce rapport – des chercheurs de l'organisme britannique *Women's Budget Group* – et portant sur sept pays de l'OCDE, avait démontré qu'un investissement de 2 % du PIB entraînerait une hausse globale de l'emploi comprise entre 2,4 % et 6,1 % en fonction des pays et que la majorité des emplois créés seraient occupés par des femmes, tout en dynamisant l'emploi des hommes, jusqu'à 4 %.

Sharan Burrow, la secrétaire générale de la CSI, a déclaré : « Le G20 s'est engagé à accroître l'emploi des femmes, et les résultats de ces deux rapports indiquent que l'investissement dans les soins permet non seulement d'atteindre cet objectif, mais aussi de réaliser le potentiel économique de millions de femmes qui n'ont pas accès à l'emploi parce qu'elles doivent s'occuper des personnes âgées, des enfants et des malades de leur entourage, sans rémunération.

« L'investissement dans les soins permet de réaliser le potentiel économique de millions de femmes »

Dans le monde entier, l'investissement dans les infrastructures physiques ainsi que dans les soins est absolument nécessaire pour répondre aux besoins vitaux des personnes ordinaires, créer des emplois et favoriser la croissance du PIB, à un moment où la stagnation pèse de plus en plus sur les économies. Les bienfaits sociaux d'une meilleure santé, d'une meilleure éducation et de meilleurs services de petite enfance sont incontestables. Nous entendons les gouvernements parler d'investissements dans les infrastructures, mais il y a peu d'action concrète dans les infrastructures physiques, et pratiquement aucune action non plus dans l'économie des soins. Les faits sont là, et il faut transformer les paroles en actes. »

Discrimination de genre

Le rapport attire également l'attention sur l'impact de la discrimination liée au genre dans la pensée économique, en citant à titre d'exemple le Système de comptabilité nationale des Nations unies, qui est un outil économique fondamental. Les dépenses dans les infrastructures physiques, qui emploient essentiellement des hommes, sont considérées comme un investissement, alors que les dépenses dans les soins, qui créent avant tout des emplois pour les femmes, sont perçues comme un coût.

« Le rapport montre à quel point ces principes économiques dépassés peuvent faire obstacle à la lutte contre les problèmes économiques et sociaux ; il est grand temps de les éliminer et de les remplacer par une pensée moderne », ajoute Burrow.



Pour lire le rapport et pour lire le rapport de 2016 sur l'économie des soins : <https://www.ituc-csi.org/CareJobs>

Article disponible sur le site de la Confédération syndicale internationale : <https://www.ituc-csi.org/investir-dans-le-secteur-des-soins>

Une éthique syndicale de bon sens est impérative

Il n'est pas dans nos habitudes d'évoquer l'attitude d'une autre organisation syndicale dans notre édito. Néanmoins, la vérité a ses droits, il est de notre devoir de vous relater les événements récurrents des derniers mois, provoqués par une organisation syndicale qui est loin de représenter la majorité des travailleurs de bpost.

Lors de la Commission paritaire de fin janvier, ce syndicat, issu d'un mélange de couleurs « jaune et bleu », a une nouvelle fois claqué la porte en déposant une xième fois un préavis de grève évoquant le mal-être dans l'entreprise. Les règles de bienséance nous obligent à respecter leur décision. Par contre, nous ne sommes plus d'accord de subir les errements de ces démagogues !

À maintes reprises, nous avons demandé à l'entreprise qu'elle exige de leur part le respect des règles prévues au statut syndical afin de pouvoir exercer notre mandat le plus sereinement possible et ce, dans l'intérêt de nos affiliés.

Aujourd'hui, force est de constater que rien ne change. Arrogance, démagogie, mensonge, pressions sur nos membres, tout cela mené par des irresponsables pour se rendre audibles auprès des travailleurs dans le seul et unique but : nous « voler » des affiliés.

En ce qui me concerne, je déplore « l'égo » démesuré du responsable, il n'amènera pas, par ses incartades, les garanties nécessaires pour reconstruire un front commun correct. Désolé, ce n'est pas à eux de dicter la stratégie syndicale, leurs méthodes ne sont et ne seront jamais les nôtres. La CGSP n'a pas à recevoir de leçons, l'histoire est là pour le rappeler.

Nous sommes conscients que cette situation amène beaucoup de tension sur le terrain. Sans avis contraire des instances, nous ne changerons pas notre fusil d'épaule ! Nous resterons fidèles à nos valeurs. Rester à l'écoute de vos délégués, nous vous informerons de la suite par un tract.

Quant à l'actualité dans l'entreprise, il faut déplorer l'annonce de la délocalisation des services ICT vers l'Inde. Il faut savoir que 200 emplois étaient déjà occupés par des travailleurs externes à l'entreprise, contrariant nos ressources internes. Nous n'approuvons évidemment pas cette décision !

Alors que le gouvernement se gargarise d'avoir, par ses réformes, permis de créer plus de 45 000 emplois, il autorise à une entreprise publique cette manœuvre de rentabilité économique. Où est l'éthique ? Bel exemple de dumping social que l'on dénonce jusqu'aux cénacles européens.

C'est la raison pour laquelle le député PS, Laurent Devin, bien connu au secteur, (je rappelle qu'il était l'un de nos invités au congrès de l'IRW) a déposé une motion au Parlement contre le dumping social (lire ci-après). Plus étonnant encore, lisez l'intervention du député MR...

Bonne lecture.

Fraternellement,

Jacques LESPAGNARD
Secrétaire général

Motion concernant la délocalisation d'emplois ICT chez bpost

Voici la motion déposée au Parlement par le Député-Bourgmestre PS Laurent Devin contre le dumping social suite à la délocalisation des activités ICT de bpost ainsi que quelques articles de presse.

MOTION

La Chambre :

Ayant entendu l'interpellation de Monsieur Laurent Devin,

Et la réponse du vice-Premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste ;

- Vu l'ambition du gouvernement de créer 50 000 emplois dans le numérique ;
- Vu la décision de bpost de délocaliser 200 emplois qualifiés et directement liés à l'économie numérique pour des raisons de dumping social.

Demande au gouvernement :

- d'interdire aux entreprises publiques ou à participation publique de délocaliser à l'étranger les services et emplois qui y sont attachés ;
- de définir un cadre juridique contraignant pour que les entreprises publiques ou à participation publique soient un moteur et un exemple de création et de maintien d'emplois de qualité ;
- de réintroduire la fonction de Commissaire de gouvernement pour garantir le contrôle du gouvernement sur les décisions de l'entreprise ;
- de lutter réellement contre le dumping social en garantissant la qualité de l'emploi en Belgique.

Laurent Devin

ARTICLES DE PRESSE

« De Croo doit prendre ses responsabilités »

Son attitude face à la décision de bpost de délocaliser 200 emplois suscite de vives critiques.

Nous apprenions il y a quelques jours que bpost avait l'intention de délocaliser une partie de son activité IT en Inde, supprimant ainsi 200 emplois qualifiés en Belgique. Ce mercredi, pas moins de neuf questions parlementaires ont été adressées au ministre De Croo à ce sujet. « *Le fait qu'il y ait neuf questions parlementaires différentes sur ce seul sujet montre clairement qu'il y a un problème* » avait relevé Jean-Jacques Flahaux (MR).

« *Il n'y aura aucun licenciement et personne ne se retrouvera au chômage. L'opération sera phasée jusqu'en décembre 2017. D'ici là, les 200 informaticiens externes concernés auront tous retrouvé du travail* », avait répliqué le ministre mais ses explications n'ont pas convaincu tout le monde.

Pour le député PS Laurent Devin, la réponse du ministre est étonnante à plus d'un titre : « *Ce gouvernement dit vouloir créer 50 000 emplois dans le numérique et lutter contre le dumping social... Et quelle est la réponse du ministre sur les pratiques inacceptables de bpost ? Que le marché de l'IT est pourvoyeur d'emplois et que les 200 informaticiens externes concernés auront sûrement tous retrouvé du travail d'ici la fin de l'année... Quelle indécence ! Nous ne pouvons accepter que*

le gouvernement ferme les yeux sur des pratiques qu'il est censé combattre. Plus que quiconque, les entreprises publiques ont une responsabilité et une exemplarité à assumer qui vont au-delà de leur bilan comptable et c'est au gouvernement de les contrôler ! »

Même son de cloche du côté des verts. Le député fédéral Écolo Gilles Vanden Burre déplore plusieurs contradictions dans le discours du ministre et juge la décision de bpost inacceptable.

« *De Croo déclare aujourd'hui que bpost est obligé de procéder de la sorte car on ne trouve pas assez de profils IT en Belgique... il se moque de nous en somme pour éviter de parler de délocalisation liée au coût salarial. Par ailleurs, on ne comprend pas sa réaction. Il faut qu'il prenne ses responsabilités et il doit faire en sorte que bpost contribue à la création d'emplois en Belgique, c'est ça son job !* ».

Une motion contre le dumping social

Le groupe PS au Parlement fédéral a déposé hier une motion demandant au gouvernement de « *prendre ses responsabilités* ».

Le texte demande « d'interdire aux entreprises publiques ou à participation publique de délocaliser à l'étranger les services et emplois qui y sont attachés » et de « définir un cadre juridique contraignant pour que les entreprises publiques ou à participation publique soient un moteur et un exemple de création et de maintien d'emplois de qualité ».

« Il appartient au gouvernement de contrôler le respect des obligations sociales et environnementales de bpost et des autres

entreprises publiques. En sacrifiant le contrôle de l'État à la loi du marché, le gouvernement a créé les conditions de son propre échec en se désresponsabilisant totalement de la gestion de l'entreprise. Et quand on supprime les contrôles, il ne faut pas s'étonner que l'on ne contrôle plus rien ».

Maïli Bernaerts

La Dernière Heure – Les Sports du vendredi 3 février 2017

Les députés très mécontents

Emplois de bpost en Inde : le ministre mis sous pression

Le projet de bpost d'externaliser une partie de son activité IT (informatique) en Inde, « supprimant » ainsi 200 emplois qualifiés en Belgique a fait l'effet d'une bombe. Le ministre de tutelle, Alexander De Croo (VLD) a été sévèrement interpellé, ce mercredi, à la Chambre. Le MR Jean-Jacques Flahaux s'est dit « choqué de voir que le gouvernement veut créer des emplois en Belgique et lutter contre le dumping social, alors que bpost fait là le contraire. Hallucinant que ça se passe avec une société où l'État a une participation majoritaire ».

Le ministre a reconnu avoir été trompé par les infos de bpost, ce qui a influencé ses déclarations passées aux députés. Il a expliqué comment s'était déroulée la procédure qui avait attribué le marché à deux entreprises, dont la maison-mère est en Inde, mais qui ont des sièges en Europe, travaillent déjà pour de grandes entreprises belges et investissent dans la capacité européenne. Que le boulot se fasse en Inde suit l'air du temps a encore admis M. De Croo, niant au passage que bpost licencierait du personnel de sa division ICT.

Députés pas convaincus

De là à dire que les députés ont été convaincus... « On ne peut pas donner l'impression que nous encourageons le dumping social à l'étranger » reprend M. Flahaux. « Il faut empêcher cela à l'avenir, puisqu'il s'agit de contrats à durée déterminée. La procédure doit être la suivante : engager des informaticiens chez nous. Si on ne les trouve pas, se tourner vers d'autres pays européens et s'il faut aller les chercher finalement en Inde, qu'ils travaillent en Belgique, aux normes salariales belges et en payant des cotisations à notre sécurité sociale. »

De son côté, le groupe PS a déposé une motion demandant au gouvernement d'interdire aux entreprises publiques ou à participation publique de délocaliser à l'étranger les services et emplois qui y sont attachés, de les contraindre à être un moteur et un exemple de création et de maintien d'emplois de qualité et de lutter réellement contre le dumping social en garantissant la qualité de l'emploi en Belgique.

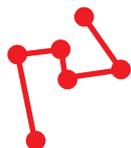
Didier Swysen

La Capitale Brabant Wallon du 2 février 2017

Délocalisation chez bpost : De Croo relativise

La décision de bpost de délocaliser vers l'Inde 200 informaticiens externes à l'entreprise n'engendra pas de chômage supplémentaire en Belgique. La demande de spécialistes IT en Belgique est en effet bien plus grande que l'offre, a jugé mercredi le vice-Premier ministre Alexander De Croo (Open Vld) en Commission de la Chambre. Il n'y aura aucun licenciement et personne ne se retrouvera au chômage. L'opération sera phasée jusqu'en décembre 2017. D'ici là, les 200 informaticiens externes concernés auront tous retrouvé du travail, a-t-il assuré.

(Belga)



Projet d'accord interprofessionnel (AIP) 2017-2018

Cher(e)s Camarades,

Fin janvier, le secteur TBM a pris connaissance du projet d'accord interprofessionnel (AIP) 2017-2018.

En matière de pouvoir d'achat, nous estimons que la marge salariale fixée à 1,1 % brut est insuffisante et ridicule après toutes ces années d'austérité ! Pour rappel, dans les précédents AIP, la marge salariale était de :

- 6,1 % pour 1997-1998 ;
- 5,9 % pour 1999-2000 ;
- 6,4 % pour 2001-2002 ;
- 5,4 % pour 2003-2004 ;
- 4,5 % pour 2005-2006 ;
- 5 % pour 2007-2008 ;
- 250 € nets pour 2009-2010 ;
- 0,3 % pour 2011-2012 ;
- 0 % pour 2013-2014 ;
- 0 % pour 2015 et 0,5 % brut + 0,3% net pour 2016.

Sans compter le saut d'index de 2 % en 2015.

On peut aussi s'interroger sur le fait que la FEB se réjouisse de ce projet d'accord !

Pour ce qui est des fins de carrière, on ne peut que regretter que la situation reste inchangée pour les régimes spéciaux de fins de carrière. En effet, le groupe Tec bénéficie d'un système de pseudo-prépension canada-dry dès l'âge de 55 ans. L'agent devient chômeur complet indemnisé avec un complément de l'employeur au prorata de ses années de service. Depuis 2014, ces affiliés sont soumis à la disponibilité active (activation du comportement de recherche d'emploi) sous peine de sanctions allant jusqu'à l'exclusion du chômage s'ils ne s'exécutent pas.

En outre, les périodes de chômage sont maintenant assimilées au minimum pour leur pension ! Autant dire que cette possibilité de départ anticipé est à proscrire et qu'il serait déraisonnable de « profiter » de ce système aujourd'hui. Nous avons aussi la CCT 17 prépension conventionnelle où nos agents peuvent jusque fin de cette année partir dès l'âge de 58 ans. Au-delà de 2017, nous devons signer une nouvelle CCT où l'âge de départ sera reculé !

Pour ce qui concerne les défis sociétaux, la digitalisation, sur laquelle la CGSP doit avoir une réflexion dans le cadre du Congrès idéologique, nous inquiète de plus en plus. Si nous pouvons admettre qu'on doit suivre l'évolution, nous devons nous positionner clairement sur cette digitalisation qui a un effet pervers sur l'emploi.

Pour le secteur TBM, ce projet d'AIP ne suscite aucune réjouissance telle que constatée au sein de la majorité des centrales de la FGTB.

C'est donc à contrecœur et en respectant la volonté de la majorité que nous négocierons selon ces critères avec la SRWT, afin d'obtenir le maximum pour l'ensemble du personnel.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'avancement des négociations dans les semaines à venir.

Bien fraternellement,

Claudy Vickevorst
Secrétaire interrégional wallon

Johan Lambert
Président interrégional wallon

Régionale de Bruxelles

Les membres élus de la CGSP siégeant au CPPT au sein de la STIB effectuent un travail remarquable et remarqué. Les séances plénières du CPPT sont devenues « marathoniennes » à la STIB et peuvent durer jusqu'à neuf, dix, voire douze heures, mais nos délégués tiennent bon et ne lâchent rien face à la hiérarchie. Au contraire, ils se battent sans relâche face à la direction pour améliorer encore et encore le bien-être et la sécurité de l'ensemble des travailleurs « stibiens ».

Leur acharnement et toute la détermination de la CGSP a réellement porté ses fruits puisqu'en fin 2016, nous sommes passés de quatre à huit conseillers en prévention, d'un responsable général secondé par un adjoint, de trois administratifs et l'engagement d'un traducteur. En bref, les effectifs ont été doublés. Ce n'est pas tout, cerise sur le gâteau pour l'année 2017 : trois nouveaux conseillers en prévention vont venir se joindre à l'équipe existante. Nos élus sociaux en CPPT veillent à ce que les conseillers en prévention soient neutres et indépendants face à la direction. C'est pourquoi chaque conseiller est responsable d'un secteur bien spécifique ce qui permet à nos délégués locaux de leur adresser des remarques judicieuses, de suggérer des solutions et de faire remonter ces dernières vers les membres élus au CPPT.

Plus aucune machine, aucun outil n'est mis en service actuellement à la STIB sans un accord préalable et favorable du SIPPT.

Les résultats d'une telle politique ne se sont pas faits attendre puisque l'on a pu constater une diminution des accidents de travail. En effet, malgré l'arrivée de plus ou moins 2 400 nouveaux collaborateurs ces deux dernières années, le pourcentage des AT est lui resté stable ce qui peut se traduire en une diminution d'environ 15 %. Devant de tels résultats, la direction ne peut que respecter notre fermeté et nos exigences lors d'après débats que nos délégués mènent mensuellement au CPPT.

Sans vouloir donner des leçons, loin s'en faut, nous vous invitons à suivre notre exemple afin d'améliorer encore et encore les conditions de travail et le bien-être de tous nos camarades.

Notez que dorénavant une permanence sera assurée tous les mercredis au bureau rue du Congrès (02/226 13 19) et ce, concernant toutes les questions et litiges par rapport aux AT.

Syndicalement,

Coppens Dario

À noter

Les réunions des Pensionnés et Pré-pensionnés du secteur TBM auront lieu les :

- 29 mars,
- 28 juin et
- 25 octobre 2017,

de 9h à 12h en nos locaux, rue du Congrès 17-19, 1000 Bruxelles.

Régionale de Charleroi

Assemblée générale

Le Comité régional des Allocataires sociaux (CRI, CRA et CAS), du secteur TBM de la CGSP Charleroi, vous invite à leur assemblée générale le mardi 28 mars 2017 à 10h30, salle 1, rue de Montigny 42 - 6000 Charleroi.

Nous espérons votre participation en nombre à cette assemblée.

René Mathieu
Président AS

Serge Delchambre
Secrétaire régional

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités - Dans nos régionales
- 3 / Édito • Tout commence par un rêve !
- 4 / Dossier • La marchandisation de l'éducation va bon train... et en laisse beaucoup sur le quai
- 7 / Fraude fiscale • Des paroles et des actes !
- 8 / IRB • La Commission Femmes de la CGSP demande les dépistages gratuits et annuels des cancers de la femme
- 9 / Banque publique • Belfius est à nous !
- 10 / Gendermainstreaming • Investir dans le secteur des soins : emplois et croissance inclusive

Infos POSTE

- 11 / Édito • Une éthique syndicale de bon sens est impérative
- 12 / Motion concernant la délocalisation d'emplois ICT chez bpost
/ Articles de presse

Infos TBM

- 14 / Édito • Projet d'accord interprofessionnel (AIP) 2017-2018
- 15 / Régionale de Bruxelles
- 16 / Régionale de Charleroi

www.cgspwallonne.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Patrick Lebrun - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11